

Formulaire de désignation de bénéficiaire

Remplir et signer tout acte pertinent
Ne pas utiliser de correcteur sur ce formulaire

No. de Membre :

Informations de l'assuré(e)

Nom de l'assuré : _____ État civil : _____
 Titulaire (si l'assuré est mineur) : _____
 Adresse : _____ Code postal : _____
 (#, rue, ville) N° Téléphone : _____
 Courriel : _____ N° Cellulaire : _____

Désignation de bénéficiaire pour : Tous mes produits d'assurance vie, SécuriAide :
 Seulement la ou les séquences suivantes : _____
 Acciaide :
Je révoque toute autre désignation de bénéficiaire se rapportant au même contrat et je désigne comme nouveau bénéficiaire.

Informations du/des bénéficiaires

*** Vous pouvez nommer un maximum de deux bénéficiaires.

Nom, prénom :	Téléphone :	Date de naissance :	Lien avec l'adhérent :	Veuillez cocher :	
_____	_____	_____	_____	Révocable	<input type="checkbox"/>
		jour/mois/année		Irrévocable	<input type="checkbox"/>
_____	_____	_____	_____	Révocable	<input type="checkbox"/>
		jour/mois/année		Irrévocable	<input type="checkbox"/>

Révocable : signifie que la désignation du bénéficiaire peut être changée sans le consentement du bénéficiaire.
Irrévocable : signifie que la désignation de bénéficiaire ne peut être changée sans le consentement du bénéficiaire.

S'il y a plus d'un bénéficiaire, les sommes dues sont versées aux survivants, en parts égales.
 Si un bénéficiaire désigné est mineur, les sommes dues seront remises au tuteur légal pour le bénéfice de l'enfant.

Fait à _____, le _____, signature de l'assuré (titulaire si mineur)
 (ville et province) (date)

 (signature du bénéficiaire irrévocable pour résignation seulement)

 (signature du bénéficiaire irrévocable pour résignation seulement)

 (nom en lettres moulées du témoin et numéro de téléphone)

 (signature du témoin)

À SA MAJORITÉ, L'ASSURÉ DEVIENT TITULAIRE DU CONTRAT.

*La désignation du conjoint légalement marié ou uni civilement à titre de bénéficiaire est irrévocable à moins de stipulation contraire.
 *La désignation de toute autre personne à titre de bénéficiaire est révocable à moins de stipulation contraire.
 *La désignation irrévocable d'une personne mineure ne pourra être changée avant sa majorité.
 *En l'absence de désignation de bénéficiaire(s), le capital assuré sera versé à la succession de l'adhérent conformément à la loi.